

Ressources
naturelles

Québec


[Accueil](#) [Plan du site](#) [Courrier](#) [Portail Québec](#) [Accessibilité](#) [En](#)
[La faune](#) [L'énergie](#) [Les forêts](#) [Les mines](#) [Le territoire](#) [Le foncier](#) [R](#)
[sur le territoire et ses ressource](#)
[Accueil](#) > [Communiqués](#) > ...

Centre de presse

[Communiqués](#)
[Images](#)
[Dossiers de presse](#)
[Relationnistes auprès des médias](#)
[Allocutions](#)

Le gouvernement du Québec met fin au programme de petites centrales hydroélectriques

Québec, le 5 février 2013 – La ministre des Ressources naturelles, M^{me} Martine Ouellet, annonce que le gouvernement met fin au programme de petites centrales hydroélectriques de 50 MW et moins et annule six projets, soit les projets de la Chute Sainte Anne, de la Chute du Six Mille, de la Chute du Quatre Mille, de la Centrale Saint Gabriel, de la Onzième chute et du Barrage B Manouane Sipi.

« Dans le contexte actuel de surplus énergétique, Hydro-Québec économisera 24 M\$ chaque année grâce à cette décision. C'est donc l'ensemble des Québécois qui seront gagnants en évitant des pertes importantes, » a déclaré M^{me} Martine Ouellet.

La fin de ce programme aura pour conséquence l'abandon de six projets de petites centrales hydroélectriques dont les étapes de réalisation sont à un stade préliminaire. « Le gouvernement entamera rapidement des discussions avec les promoteurs concernés afin de déterminer les indemnités appropriées en fonction de l'état d'avancement des projets et des dépenses effectuées », a expliqué M^{me} Ouellet.

Le gouvernement entend également consulter les municipalités et les communautés concernées afin de trouver des solutions pour soutenir des projets structurants propres à favoriser leur développement économique.

Un comité interministériel, sous la supervision du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre des Transports, M. Sylvain Gaudreault, est mis sur pied. « Le comité a pour mandat de travailler en collaboration avec les communautés touchées pour déterminer les projets structurants de développement socioéconomique à développer à court terme », a déclaré M. Gaudreault.

« Le gouvernement est conscient que cette décision aura des répercussions sur les communautés autochtones touchées. Je m'assurerai d'entamer un dialogue constructif afin de trouver des solutions satisfaisantes pour tous, » a affirmé la ministre déléguée aux Affaires autochtones, M^{me} Élisabeth Larouche.

« Comme nouveau gouvernement, nous avons le devoir de gérer la transition. Outre d'évidentes considérations économiques, nous avons aussi tranché en faveur de la préservation de plusieurs milieux naturels sans renoncer à une volonté de développement régional. Notre avenir énergétique passe par cette convergence entre l'économie et l'environnement dans une perspective de développement durable », a conclu le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Yves-François Blanchet.

[Retour à la page précédente](#)

[La faune](#) | [L'énergie](#) | [Les forêts](#) | [Les mines](#) | [Le territoire](#) | [Le foncier](#) | [Régions](#)
[La ministre](#) | [Le ministère](#) | [Saviez-vous que?](#)
[Nous joindre](#) | [Plan du site](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Accessibilité](#) | [Accueil](#)

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2003-2013